



Année
2025/2026

Orchestre à l'Ecole à Souillac

Ecole de Musique de Souillac
Année 2025/2026

SOMMAIRE

A. PRESENTATION GENERALE

1. Origine du projet p 2
2. Présentation du territoire p 3
3. Présentation de l'Ecole p 4
4. Les enjeux p 5

B. LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF

5. Pour les élèves p 8
6. Pour l'école de musique de Souillac p 8
7. Pour l'Education Nationale p 9

C. ORGANISATION GENERALE

1. Bénéficiaires p 9
2. Organisation hebdomadaire/salles p 10
3. Parc instrumental p 10
4. Concertation/Pilotage p 10
5. Aspect financier p 11

D. PEDAGOGIE

1. Les objectifs p 12
2. Contenus et activités p 12
3. Méthodologie p 12
4. Compétences mobilisées p 13
5. Evaluation p.13

E. ACTIONS PREVUES/RAYONNEMENT DU PROJET

1. Présentation publique p 14
2. Parrains /marraine p 14
3. Rencontre avec les artistes et les œuvres p.14
4. Relation avec l'école de musique p.15

F. BUDGET

p.16



A. PRESENTATION GENERALE

1. Origine du projet

Suite au renouvellement du Conseil d'administration et avec l'arrivée de la nouvelle équipe de bénévoles et de professionnels en 2022, un premier bilan a été fait : l'Ecole de Musique de Souillac avait, suite à la crise sanitaire, perdu près de 50% de ses effectifs. Ceux-ci étaient majoritairement constitués d'élèves adultes ; aucun cours collectif n'était dispensé ; aucun dispositif d'Education Artistique et Culturelle n'était mis en place. La nouvelle gouvernance de l'Ecole, forte de l'expérience de certains des membres du C.A., a souhaité, développer le rayonnement de l'école sur le territoire en mettant en place des interventions en milieu scolaire à Souillac et dans les communes alentours, grâce au soutien de la Communauté de Communes (Cauvaldor) et de la Ville de Souillac. Pour ce faire, une Dumiste nouvellement arrivée sur le territoire lotois a été recrutée.

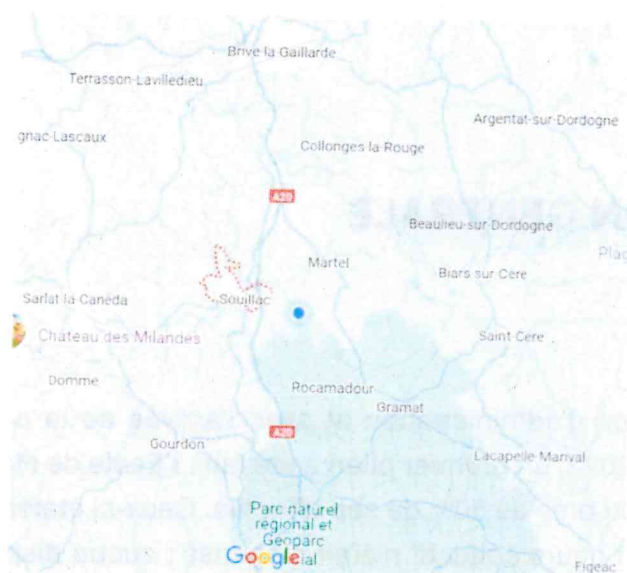
La mise en place de ses interventions n'aurait, bien évidemment pas été possible sans la volonté et l'implication des équipes éducatives.

Petit à petit, l'idée de mettre en place un Orchestre à l'école s'est imposé afin d'aller plus loin dans la volonté d'offrir aux élèves la possibilité de partager ensemble des moments d'échanges artistiques, en s'inspirant d'expériences similaires, ayant démontré l'impact positif de la musique sur le développement des enfants. Il s'agit d'une réponse à un constat : les heures d'intervention musicale à l'école, bien que précieuses, manquent parfois de continuité. L'orchestre, en tant qu'activité structurante et régulière, propose une nouvelle façon d'intensifier ces heures et d'élargir leur portée.

L'autre moteur de cette initiative est le désir de recentrer les enfants dans le processus éducatif. L'orchestre leur permet de devenir acteurs et actrices de leurs apprentissages, en stimulant leur créativité, en renforçant leur confiance en eux et en leur offrant un espace d'expression unique. Ce projet n'est pas uniquement centré sur la musique, mais également sur la construction de valeurs humaines et sociales fortes.

Ce constat, partagé par les équipes enseignantes, la conseillère pédagogique EAC du Lot et les professeurs de l'école de musique nous a permis de trouver l'énergie nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

2. Présentation du territoire



Le projet prendra place à l'Ecole élémentaire de Souillac, commune rurale du Lot de 3 198 habitants, chef-lieu de canton appartenant à la communauté de commune de *Cauvaldor (Causses Vallée de la Dordogne)*.

POP T1 - Population en historique depuis 1968								
	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	3 630	3 845	3 570	3 459	3 671	3 817	3 353	3 198

Une population déclinante et vieillissante

Comme nombre de communes rurales, Souillac connaît une baisse régulière de sa population. Ainsi, la commune a perdu 16 % de ses habitants depuis 2010, sous le double effet d'une désindustrialisation et de l'exode rural de ses jeunes à l'âge de l'entrée dans la vie active. Ce phénomène est accentué par l'éloignement de la ville de métropole : 50 minutes de Cahors (préfecture du Lot), 45 minutes de Brive-la-Gaillarde (sous-préfecture de la Corrèze), plus de 2h de Toulouse.

L'installation de retraités et d'étrangers n'a pas entravé la baisse démographique. Elle a par contre contribué au vieillissement de la population. Les habitants de moins de 30 ans représentent aujourd'hui 28,1% de la population alors qu'ils sont 35 % en France Métropolitaine. A l'inverse les plus de 60 ans, représente 41,3% de la population de Souillac, contre 26,8% sur le territoire français.

Une population défavorisée économiquement et socialement

Revenus	France métropolitaine	Souillac
Part des ménages fiscaux imposés en 2021, en %	53,4	39
Médiane du revenu disponible par foyer	23 080 €	19 500 €
Taux de pauvreté en 2021, en %	14,9	22
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2021	74,9	68,7
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2021	11,7	21,6

Les chiffres fournis par l'Insee en 2021 sont parlant :

- un taux de pauvreté supérieur à 50% à la moyenne nationale,
- un revenu médian inférieur de 15,5 % de la population française
- un taux de chômage des 15/64 ans approchant le double du taux national

3. Présentation de l'Ecole



Photo du projet du nouveau groupe scolaire qui ouvrira à la rentrée 2025

a) Des locaux vétustes en cours de rénovation

« La Commune dispose de deux groupes écoles (maternelle et élémentaire) situées à des endroits différents de la Ville. Ces deux bâtiments étaient des passoires énergétiques. L'objectif est de regrouper sur un même site les deux établissements pour rationaliser les déplacements des parents et faire des économies d'échelle en matière de coût de fonctionnement. Le projet s'insère dans l'objectif de créer une véritable cité scolaire de la maternelle au collège, y compris un accueil pour la garderie périscolaire et le centre de loisirs » (extrait du CR du Conseil Municipal du 9 janvier 2024).

La première tranche de travaux sera livrée pour la rentrée 2025-26, concomitamment au démarrage de projet d'Orchestre à l'école.

b) Des effectifs en baisse

L'école élémentaire comporte 8 classes : 14 CP, 24 CE1, 35 CE2, 26 CM1, 35 CM2 dont 1 dispositif ULIS. Le projet commencera avec les 24 élèves de CE1 qui passeront en CE2 à la rentrée prochaine.

Après avoir été stables pendant 7 ans, les effectifs ont chuté depuis 3 ans passant de 175 élèves à 135 à ce jour, conduisant à une fermeture de classe à la rentrée 2024. Les effectifs sont stables pour la prochaine rentrée.

Les raisons de cette chute sont pour une part celles que l'on retrouve pour la plupart des écoles en milieu rural (vieillement de la population, départ des familles vers des zones géographiques plus attractives). Mais elles sont également spécifiques à Souillac. Un projet de RPI a échoué il y a quelques années et les écoles des communes avoisinantes accueillent avec bienveillance les élèves originaires de Souillac dont les parents éprouvent des réticences au regard de la population souillagaise de l'école.

La mise en place d'un orchestre à l'école devrait concourir à éviter la fuite des élèves vers d'autres établissements scolaires.

A. Un Indicateur de position sociale faible mais en progression

Quel est le niveau social moyen d'un établissement scolaire ? Quel est le degré d'hétérogénéité sociale des élèves qu'il accueille ? Comment comparer cet établissement à un autre, du point de vue de sa situation sociale ? L'indice de position sociale (IPS) est un outil construit par la DEPP pour répondre à ce type de questions.

L'Ecole de Souillac dispose en 2024-2025 d'un IPS de 100,2 pour une moyenne départementale de 104,6. Sur le plan départemental, la Ville se classe en 91^{ème} position (sur 113 écoles recensées dans le Lot). L'IPS est plus faible que les écoles du même territoire (La Chapelle-Auzac : 101,6, Pinsac 103,8) à l'exception de Saint Sozy (97,9).

A noter toutefois que l'indice IPS de Souillac progresse de manière constante depuis plusieurs années :

- 95,8 en 2022-2023 (classé 97 sur 107 dans le département)
- 97,8 en 2022-2023 (classé 98 sur 109 dans le département)

A terme, l'Orchestre à l'Ecole pourrait permettre à l'Ecole de Souillac d'attirer des publics de CSP plus favorisés et contribuer ainsi à améliorer l'IPS de la population.

4. Les enjeux

• Enjeux pour l'école de musique de Souillac

L'objectif de l'école de musique de Souillac ne se résume pas à assurer simplement des cours individuels de musique mais aussi, à contribuer au développement de l'Education artistique et culturelle, seule ou avec d'autres partenaires comme l'Education nationale.

Depuis plusieurs années, l'Ecole de Musique travaille activement au renouvellement de ses publics. Elle considère que l'inversion de sa pyramide des âges est fondamentale pour son devenir, dans une période où les moyens dédiés politiques publiques en direction de la culture se raréfient et où les

collectivités territoriales s'interrogent sur le soutien aux pratiques culturelles en direction des publics adultes.

Cela se traduit par :

- La mise en place d'offres ouvertes aux plus jeunes : ouverture d'une classe d'initiation en 2022-23 et d'une classe de découverte instrumentale en 2024-25. A la rentrée 2025, sera proposée la création d'une chorale enfant essentiellement ouverte aux enfants qui ne pratiquent pas encore un instrument.
- La mise en place et le développement d'interventions en milieu scolaire dans différentes classes du territoire

Rapport d'Activités

L'éducation artistique et culturelle/les interventions en milieux scolaires

Principes: Interventions dans les classes sur le temps scolaire dans le cadre d'un partenariat entre les collectivités (Ville de Souillac, Cauvaldor, Etat), l'Education nationale et les équipes pédagogiques

Objectifs: Permettre aux enfants d'avoir accès à une pratique musicale et de s'investir dans des démarches de création. Favoriser le contact direct avec les œuvres et investir les structures culturelles de proximité

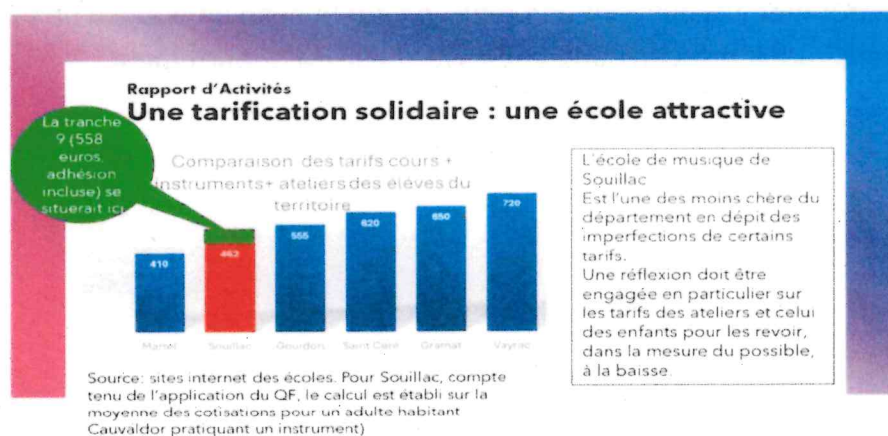


270 élèves concernés, 135 heures de cours

Interventions dans 13 classes, à Souillac et Cressenssac

(extrait du rapport d'activité janvier 2025)

- Rendre accessible ses activités aux publics moins favorisés par la mise en place d'une tarification solidaire



La création d'un Orchestre à l'école sur notre territoire s'inscrit donc en cohérence avec les enjeux et les défis que devra relever l'Ecole de Musique dans les années à venir.

- **Enjeux pour l'Education Nationale**

En permettant de découvrir la pratique musicale de manière construite et suivie, l'orchestre à l'école favorise l'ouverture d'esprit, la découverte et le respect de la diversité. Cela contribue à l'épanouissement personnel et collectif et renforce la confiance en soi, l'expression de soi et le travail en groupe.

L'orchestre à l'école est donc un outil qui contribue à la formation d'élèves-citoyens, ouverts, créatifs et curieux.

- **Enjeux pour les collectivités territoriales**

- a) Dynamisation culturelle

Pour la commune, l'orchestre à l'école est un moyen de dynamiser la vie culturelle locale. Il valorise les talents des jeunes, anime le territoire et renforce le sentiment de bien-être, essentiel pour lutter contre le départ de population.

- b) Attractivité de la Ville

Les villes qui investissent dans des projets d'orchestres scolaires gagnent en visibilité et en réputation. Ces projets de développement culturels facilitent la venue de cadres et de catégories socio professionnelles élevées. Le projet se déroulant sur 3 ans, il contribuera à stabiliser les populations scolaires.

- c) Renforcement du lien social

Ce projet contribue à renforcer le lien social entre les habitants en favorisant les interactions entre les différentes générations et en mettant en avant la culture comme vecteur de cohésion.

- d) Politiques culturelles

Le département du Lot est en train de mettre à jour son Schéma départemental des enseignements artistiques. Une part importante de celui-ci sera consacrée aux pratiques musicales en milieu scolaire. *Cauvaldor* mène également une réflexion sur la mise en place d'une politique de soutien aux enseignements artistiques en cohérence avec celle du Département.

B. LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF

A. Objectifs pour les élèves

Les dispositifs existants constatent de manière récurrente les effets positifs des OAE sur l'évolution des élèves. C'est ce constat qui a généré auprès de la communauté éducative enseignante de Souillac (EN et école de musique) la nécessité de mettre en œuvre ce projet avec les effets attendus suivants :

- Epanouissement et confiance en soi des enfants
- Cohésion du groupe classe
- Instauration d'un climat bienveillant au sein de la classe et de l'école
- Ouverture culturelle des enfants et de leur famille
- Relation de confiance entre les familles et les institutions (l'école, l'école de musique, la ville)
- Implication des familles dans le parcours scolaire et artistique des enfants
- Apprentissage de la citoyenneté
- Développement des capacités d'écoute
- Développement de compétences artistiques et musicales
- Repérage d'une éventuelle appétence particulière pour la musique chez certains élèves

B. Objectifs pour l'Ecole de Musique de Souillac

- ***Accessibilité et démocratisation***

L'un des défis majeurs est de rendre la musique accessible à tous les élèves, indépendamment de leur milieu socio-économique. L'école de musique doit veiller à fournir des instruments, un encadrement adapté et des cours de qualité pour garantir une expérience enrichissante, tout en intégrant un public souvent moins familier avec la pratique musicale.

- ***Adapter et former les enseignants à des pratiques pédagogiques innovantes***

Les enseignants de l'école de musique doivent adapter leurs méthodes à un cadre scolaire collectif, souvent éloigné des cours individuels ou des petits groupes habituels. Cela implique une formation spécifique et une flexibilité dans l'approche pédagogique pour motiver un large groupe d'élèves avec des niveaux hétérogènes.

L'Orchestre à l'Ecole sera un moyen de faire monter en compétence les enseignants :

- Dans l'enseignement des pratiques collectives
- Dans la capacité à adapter sa pédagogie à des publics différents
- Dans le travail d'équipe

La direction de l'école de musique porte une attention particulière à sa politique RH et attache beaucoup d'importance au bien-être au travail de ses équipes. L'Orchestre à l'Ecole y contribuera et un plan de formation sera mis en œuvre en conséquence.

C. Objectifs pour l'Éducation nationale

a) Intégration de la musique dans le parcours éducatif

L'Orchestre à l'École offre une occasion d'enrichir le programme scolaire en y intégrant la pratique artistique. Cependant, cela pose la question de la place accordée à la musique dans un emploi du temps souvent déjà chargé. Il est crucial d'assurer que cette intégration n'empiète pas sur d'autres matières tout en renforçant le parcours éducatif global. Ce travail a été effectué au sein de l'équipe éducative de l'Ecole Élémentaire, préalablement au dépôt du dossier.

b) Égalité des chances

L'initiative vise à réduire les inégalités en offrant à tous les élèves un accès à une pratique artistique de qualité.

c) Développement des compétences transversales

Le projet dépasse les simples compétences musicales. Il contribue au développement de compétences transversales chez les élèves, telles que l'écoute, la coopération, la discipline et la créativité. L'enjeu pour l'Éducation nationale est de reconnaître et de valoriser ces acquis dans le cadre scolaire, tout en les articulant avec les objectifs pédagogiques traditionnels.

C. ORGANISATION GENERALE

1. Les bénéficiaires

Le projet démarrera à la rentrée 2025-26 et concernera les 24 élèves prévus à ce jour en CE2. Un élève de l'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) intégrera l'orchestre à l'école.

Ce projet est destiné à s'installer dans la durée afin de permettre à l'ensemble des enfants scolarisés de Souillac de pouvoir bénéficier de ce dispositif. L'Ecole de Musique travaille activement à la recherche de moyens pour la mise en place de cette pérennisation (mécénat), en lien étroit avec les collectivités. Le projet est appelé à monter en puissance et devrait concerner :

- 24 élèves à la rentrée prochaine (**252 heures** d'enseignement dispensés)
- 14 élèves supplémentaires en 2026-27 soit 38 élèves concernés (**432 heures** d'enseignement dispensés)
- 25 élèves supplémentaires en 2027-28 soit 63 élèves concernés (**684 heures** d'enseignement dispensés)

2. Organisation hebdomadaire / salles

Professeur.es	Instruments enseignés	Jour / heure	Nombre d'élèves	
Marjolaine Bernadette Dominique Janeck	TUTTI	Jeudi 10h30 à 11h30	24	
Marjolaine	Accordéon	Mardi 10h30 à 11h30	4	24
Thierry	Percussions / batterie		6	
Janeck	Guitare électrique et basse		4 et 2	
Dominique	Cuivres (cornet, trompette)	Jeudi 9h30 à 10h30	4	
Bernadette	Violoncelle		4	
Concertation		Jeudi 11h30 à 11h45		

L'école élémentaire intégrera à la rentrée de nouveaux locaux et disposera des salles nécessaires aux répétitions. L'une d'entre elle sera réservée aux tuttis et les instruments lourds pourront y être installés à demeure (la batterie en particulier).

3. Parc instrumental

Le parc instrumental pour la première année comprendra quatre accordéons, quatre violoncelles, deux guitares basses (basse + amplificateur de faible puissance avec casques pour travailler à domicile), quatre guitares électriques (similaires aux basses), quatre cornets, une batterie qui restera à l'école, ainsi que divers instruments de percussions mis à disposition des élèves (congas, cajón, claves, güiros, bongos, etc.). Au fur et à mesure de la montée en compétence de la classe de batterie/percussions, les élèves pourront venir travailler la batterie dans les locaux de l'école de musique.

Un cornet sera mis à disposition par l'école de musique. Les autres instruments seront acquis grâce à l'association Orchestre à l'école et au mécénat levé par l'Ecole de Musique. Ils seront mis à disposition des familles pour la durée complète du projet. Les périodes de vacances scolaires seront réservées à la maintenance si nécessaire.

Une convention de prêt sera passée avec chaque famille qui définira la responsabilité des parties. L'école de musique assurera les instruments, les familles devront toutefois fournir une attestation de responsabilité civile.

4. Concertation et pilotage

Le projet est coordonné par Marjolaine , professeur d'accordéon, intervenante en milieu scolaire et coordonnatrice pédagogique de l'école de musique. Elle disposera d'un temps de coordination de 27h annuelle soit 0,45 heures par semaine.

Des temps de concertation entre les enseignants de l'école de musique et ceux de l'éducation nationale sont prévus : l'Ecole de Musique inscrira une heure par mois de temps de concertation dans l'emploi du temps de chacun de enseignants.

Un temps supplémentaire de coordination entre les enseignants de l'école de musique sera organisé si nécessaire, sur demande de Mmr

Le **Comité de Pilotage** se réunira au minimum deux fois par an. Placé sous la co-présidence des deux collectivités territoriales (Ville de Souillac et *Cauvaldor*), il est composé de 12 membres :

- Le Maire de Souillac,
- Le Président de *Cauvaldor*,
- L'Adjointe aux affaires scolaires de la Ville de Souillac,
- L'Adjoint à la culture de la Ville de Souillac,
- Le Vice-Président en charge de la culture à *Cauvaldor*,
- La Directrice des affaires culturelles de *Cauvaldor*,
- L'Inspectrice de circonscription,
- La Conseillère pédagogique en charge de l'EAC,
- La Directrice d'Ecole,
- L'Enseignant.e (les enseignant.e.s) de la (des) classe(s), concernée(s)
- La Coordinatrice pédagogique de l'Ecole de Musique,
- Le Président de l'Ecole de Musique.

Il examinera les projets de l'orchestre et effectuera chaque année une évaluation du dispositif ainsi que son bilan de fonctionnement et financier.

5. Aspect financier

Compte tenu de l'ampleur et de l'ambition du projet à l'échelle du territoire, les collectivités s'engagent à soutenir financièrement le projet. L'achat d'instruments sera réalisé par des apports en mécénat ; l'Ecole de Musique est disposée à effectuer un emprunt si les fonds recueillis s'avéreraient insuffisants.

Le fonctionnement (salaires des enseignants de l'Ecole de musique) sera pris en charge par les trois collectivités (Ville, *Cauvaldor*, Département), les deux premières grâce à des subventions fléchées, le Département par la prise en compte dans son Schéma des heures d'intervention en milieu scolaire.

D. PEDAGOGIE

1. Les objectifs

Le projet vise à initier les élèves de l'école à la pratique musicale collective à travers les musiques actuelles, tout en favorisant leur développement personnel, social et culturel. Les objectifs sont les suivants

- **Développer la sensibilité artistique** des élèves en les confrontant à des répertoires qui leur sont familiers (chansons actuelles, musiques de films, musiques urbaines, etc.).
- **Favoriser l'apprentissage collectif** de la musique à travers la pratique en orchestre et en ateliers.
- **Renforcer les compétences transversales** : écoute active, concentration, mémoire, coordination, respect des autres, engagement dans un projet commun.
- **Valoriser la culture des élèves** et encourager une approche inclusive de la musique, sans prérequis technique.
- **Réduire les inégalités d'accès à la culture** et à l'éducation artistique sur un territoire parfois éloigné des structures traditionnelles d'enseignement artistique et de diffusion (théâtre...).

2. Contenus et activités

Le projet est organisé en modules hebdomadaires sur toute l'année scolaire, et comprend :

- **Des cours collectifs par pupitres** : percussions, guitares, accordéons, cuivres, violoncelles et section rythmique
- **Découverte et appropriation de morceaux de musiques actuelles**, choisis en concertation avec les élèves pour susciter leur motivation
- **Restitution scénique** dans le cadre d'actions mises en place au sein du dispositif.

3. Méthodologie

- **Pédagogie active** et participative, fondée sur l'oralité, l'expérimentation, la création et la répétition.
- **Différenciation pédagogique** : chaque élève peut contribuer au projet selon ses compétences, qu'il soit débutant ou expérimenté.
- **Travail en petits groupes** et en grand ensemble.

- **Articulation avec les enseignements scolaires**, notamment l'éducation musicale, le français (écriture de textes), les langues vivantes (traduction ou interprétation de chansons), l'EPS (expression corporelle, danse) et l'EMC (travail sur le vivre-ensemble, l'écoute et la tolérance).

4. Compétences mobilisées (socle commun)

Ce projet contribue aux cinq domaines du socle commun :

- **Les langages pour penser et communiquer** : lecture de paroles, écriture de textes, interprétation musicale.
- **Les méthodes et outils pour apprendre** : travail en autonomie, répétition, mémorisation.
- **La formation de la personne et du citoyen** : respect des autres, gestion des émotions, coopération, confiance en soi.
- **Les systèmes naturels et les systèmes techniques** : compréhension du son, du rythme, des différentes technologies musicales (instruments à cordes, à vent, à percussion).
- **Les représentations du monde et l'activité humaine** : découverte d'autres cultures musicales, ouverture à la diversité.

5. Evaluation

Dans le cadre du projet d'Orchestre à l'école, l'évaluation joue un rôle essentiel pour suivre la progression des élèves et valoriser leurs efforts. Elle permet de renforcer la collaboration entre les enseignants de l'école de musique et ceux de l'Éducation nationale qui élaboreront ensemble des critères d'évaluation cohérents et adaptés, favorisant ainsi une pédagogie transversale, harmonieuse et centrée sur le développement global des élèves.

Il est en effet essentiel de définir bien en amont une méthodologie d'évaluation claire et adaptée pour suivre les progrès des élèves, tout en favorisant leur motivation. L'évaluation reposera sur une combinaison d'évaluations formatives et sommatives, telles que l'observation régulière en pratique, des auto-évaluations et des évaluations par les pairs, afin de donner une vision globale des compétences musicales et du travail en groupe.

La collaboration entre les enseignants de l'école de musique et ceux de l'Éducation nationale devra assurer la cohérence des critères d'évaluation et leur alignement avec les objectifs pédagogiques officiels. Cette relation partenariale permettra d'échanger sur les bonnes pratiques, d'adapter les méthodes d'évaluation en fonction des besoins des élèves et au fil de l'avancement du dispositif, et de valoriser les progrès de chacun dans un cadre structuré et bienveillant.

Cette synergie contribue à créer un environnement éducatif stimulant, où la musique devient un vecteur d'épanouissement et de cohésion, tout en respectant les directives et les objectifs fixés par l'Éducation nationale.

E. ACTIONS PREVUES / RAYONNEMENT DU PROJET

1. Présentations publiques

L'orchestre à l'école sera appelé à jouer le plus souvent possible pour présenter son travail. Il est d'ores et déjà prévu qu'il se produise lors des deux auditions publiques de l'Ecole de Musique, au même titre que les formations collectives qui évoluent en son sein.

Il est également prévu que l'orchestre présente son travail aux mécènes privés qui financent le parc instrumental une ou plusieurs fois au cours de la durée des trois années du projet. Les collectivités territoriales pourront également demander à l'orchestre de jouer une ou plusieurs fois par an lors de leurs manifestations ou événements, dans la mesure où ces demandes sont en cohérence avec les objectifs pédagogiques.

Si ces présentations devaient s'effectuer hors temps scolaire, elles le seront sous la responsabilité de l'école de musique qui prendra en charge la logistique (transports, sonorisation, backline...).

Les élèves seront adhérents (gracieusement) de l'Ecole de musique pour bénéficier de la couverture en matière d'assurance.

2. Marraine / parrain

Une recherche est en cours d'une marraine ou d'un parrain par le réseau des membres du CA. Pour ce faire, nous attendons que le travail sur le répertoire soit effectué par les enseignants et les élèves afin de chercher un parrain ou une marraine correspondant à l'esthétique retenue.

3. Rencontre avec les artistes et avec les œuvres

Consciente de l'éloignement de l'offre culturelle sur ce territoire rural, l'Ecole de Musique propose à ses adhérents trois fois par an des sorties culturelles (musiques, danse, opéra) dans les institutions de proximité (scène nationale de Brive, Théâtre de l'Usine – scène conventionnée de Saint-Céré, Opéra de Limoges ou Capitole de Toulouse). L'Ecole prend en charge l'organisation du transport et l'achat des billets à tarif préférentiel et propose ces spectacles « clé en main » à ses adhérents. Ces sorties seront ouvertes aux élèves de l'école. Les frais de transport et l'accompagnement seront pris en charge par l'Ecole. Les familles ou la coopérative seront sollicitées pour l'achat des billets à prix négocié.

Par ailleurs, le Festival de Rocamadour, *Ecaussystème* et *Souillac en Jazz* seront sollicités pour proposer des rencontres avec les artistes de leur programmation hors festival et permettre aux élèves d'assister aux concerts à des prix réduits.

4. Relation avec l'Ecole de musique

Les élèves de l'Orchestre à l'Ecole bénéficient d'une adhésion gratuite à l'école de musique. Cette adhésion leur permet notamment de bénéficier des salles de répétition équipées, notamment pour la batterie et les instruments amplifiés.

Ils ont accès gracieusement, dans la limite des places disponibles, à l'ensemble des cours de formation musicale et peuvent également participer aux ateliers (dont la chorale enfant). De par leur statut d'adhérents, ils peuvent également bénéficier des cours dispensés par l'Ecole.

L'Ecole de musique travaillera activement à pérenniser ce public. Ainsi, à l'issue de la seconde année du dispositif, un travail sera mené en lien avec le collège afin d'envisager les perspectives possibles. Dans cette même logique, des ateliers pourraient être ouverts au sein de l'Ecole de musique, selon le même format que ceux de l'Orchestre à l'école afin que les élèves issus du CM2 puissent continuer à avoir une pratique musicale encadrée.

Fait en quatre exemplaires à Souillac, le 13 juin 2025

ECOLE ELEMENTAIRE DE SOUILLAC



Professeur-es	Instruments enseignés	Jour et heure	Nombre d'élèves	
Marjolaine Bernadette Dominique Janeck	TUTTI	jeudi 10h30 à 11h30	24	
Thierry	Percussions/batterie	mardi 10h30 à 11h30	6	24
Janeck	Guitare basse	mardi 10h30 à 11h30	2	
	guitare électrique	mardi 10h30 à 11h30	4	
Marjolaine	Accordéon	mardi 10h30 à 11h30	4	
Dominique	Cuivres (cornet, trompette)	jeudi 10h30 à 11h30	4	
Bernadette	Violoncelle	jeudi 10h30 à 11h30	4	
Concertation		jeudi 11h30 à 11h45		

Budget du projet				
Budget annuel prévisionnel TTC				
Dépenses		Recettes		Sollicitée(s) ou obtenue(s) ?
Fonctionnement				
Salaire chargé intervenant-es hors EN (nbe d'heures x taux horaire)	7 135 €	Mairie	2 000 €	sollicitée
Salaire chargé-e coordinateur-ice	1 070 €	Communauté de communes	2 000 €	sollicitée
Frais de déplacements des intervenant-es	0 €	Département	0 €	
Frais de déplacements de l'orchestre (sorties)	0 €	Fonds politique de la Ville	0 €	
Interventions complémentaires (compositeur-ice, arrangeur-se...)	500 €	Fonds Cité éducative (dispositif de	0 €	
Frais pédagogiques (partitions...)	500 €	Fonds Territoire Educatif Rural	0 €	
Assurance des instruments	300 €	DRAC	0 €	
Entretien annuel des instruments	500 €	Fonds pour le Développement de la Vie Associative	0 €	
Adhésion à l'association OAE	100 €	Autres dispositifs publics (à préciser)	0 €	
Investissement		Mécènes	3 800 €	obtenue
		Autres mécènes	2 372 €	sollicitée
Achat d'instruments	12 345 €	Fonds Propres	7 309 €	obtenue
Reconditionnement d'instruments en votre possession	0 €	Part collective du Pass Culture	0 €	
Reméchage d'archet	0 €	Association OAE (50% de l'acquisition d'instruments hors accessoires)	6 172 €	sollicitée
Achat d'accessoires (becs, pupitre, matériel d'orchestre...)	1 205 €	Association OAE (50% du reconditionnement des instruments)	0 €	
			0 €	
Budget TOTAL du projet	23 654 €	TOTAL	23 654 €	

Attention, votre budget doit être équilibré